

RAPPORT DE FORCE ÉVIDENT !



© F. BLANC



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Pour obtenir le retrait de la réforme, en route vers le 31 janvier

- Notre réponse : une mobilisation monumentale.
- Retraites : objectif, « faire plier l'exécutif ».
- Égoutiers, « notre espérance de vie est de 62 ans ».
- Enseignante, « à la fin de la journée, je suis crevée! ».
- Restauration collective, « 64 ans? Mais dans nos métiers, c'est impossible! »
- Retraite complémentaire : le gouvernement abandonne son projet de transfert du recouvrement des cotisations de l'Agirc-Arrco vers l'Urssaf.

//// DROIT (page 9)

- Le droit de grève : un droit protégé.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Réforme des retraites : décryptage d'un projet inadmissible.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Royaume-Uni : le droit de grève remis en cause.
- New York : des postes d'infirmiers obtenus par la grève

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Égalité femmes-hommes : la grande cause nationale est aussi la grande oubliée de la réforme des retraites! Une analyse du secteur confédéral de l'égalité et du développement durable.
- Charbon : la reconversion de la centrale de Cordemais validée.
- Chez Schneider Electric, FO gagne son bras de fer.
- Go Sport placée en redressement judiciaire.
- Liquidation de Place du Marché : FO exige des indemnités supra-légales pour les salariés.
- Près de 300 postes menacés chez Yves Rocher.
- Justice : les greffiers plaident pour un meilleur statut.
- Policiers : de plus en plus, ils s'adressent à FO pour se loger...
- Hôpital public : pour retenir ses agents, en prendre soin est une urgence.
- Hôpitaux privés à but non lucratif : FO à l'offensive pour les bas salaires.

//// HISTOIRE (page 22)

- À l'origine des retraites : les régimes spéciaux.

//// PORTRAIT (page 23)

- Saber Barchouchi, « dans le secteur de la propreté on ne respecte pas les employés ».

© F. BLANC



p. 11 à 14

DR



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déralloot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, T. Bouvines, C. Chiclet, F. Darcillon.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal janvier 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linformilite@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



MOBILISATION SYNDICALE 1 – GOUVERNEMENT 0

Le coup d'envoi de la mobilisation contre la réforme des retraites le 19 janvier a été un succès majeur. Avec plus de deux millions de manifestants dans toute la France – travailleurs et travailleuses, du public comme du privé, jeunes et retraités – l'ampleur de la mobilisation était attendue par l'ensemble des organisations syndicales, confiants dans nos forces, en raison aussi de notre détermination et du rejet massif du projet gouvernemental. La longueur des cortèges a parfois pu surprendre dans certaines villes moyennes. Souvent, nous avons entendu : « *Nous n'avons jamais vu ça!* » Nous étions nombreux, très nombreux, pour dire non au recul de l'âge de départ et à l'allongement de la durée de cotisation! Nous étions nombreux pour refuser les deux ans ferme!

Le gouvernement a beau vouloir débattre et convaincre, étude d'impact à l'appui, que la réforme est indispensable, voire « *vitale* » pour assurer l'équilibre des régimes, allant jusqu'à minimiser les conséquences des mesures d'âge et tentant de démontrer que le niveau des pensions va augmenter. Les faits sont têtus : cette réforme est injuste et injustifiée.

Injuste car les premiers touchés seront ceux qui ont commencé à travailler tôt, les moins diplômés, les plus modestes, les carrières hachées, les femmes. L'étude d'impact du gouvernement, véritable copié-collé de son dossier de presse, ne fait pas illusion. Elle ne parvient surtout pas à passer sous silence l'accroissement des inégalités entre les hommes et les femmes, ces dernières devant travailler toujours plus longtemps pour obtenir une retraite à taux plein.

Injustifiée car les dépenses de retraite ne sont pas dans une dynamique incontrôlée et les déficits

projetés sont très largement maîtrisés! Nous le répétons depuis des mois : il n'y a pas un problème de financement, il y a un problème d'emploi, notamment chez les seniors, poussés vers la sortie dès 55 ans et contraints, avec la réforme, d'attendre deux années supplémentaires avant d'atteindre la retraite. 53% seulement de ceux qui liquident leur retraite ont un emploi. Certains sont au chômage, d'autres aux minima sociaux ou au RSA. Reculer l'âge de départ, c'est aussi transférer des dépenses de retraite vers d'autres branches de la Sécurité sociale. Curieusement, l'étude d'impact est muette sur ce point.

***Les faits sont têtus :
cette réforme est injuste
et injustifiée***

L'opinion ne s'y trompe pas : la pétition intersyndicale a reçu en moins de deux semaines près de 750 000 signatures. Et selon un sondage IFOP paru la semaine dernière, 72% des personnes interrogées

sont défavorables à la réforme. Parmi eux, 78% des actifs, 79% des salariés, 80% des 50-64 ans, qui ont bien compris qu'ils subiront cette réforme. Mais seulement 52% des retraités...

Le bras de fer est donc engagé. Les actions vont se multiplier cette semaine : rassemblements, distributions de tracts, assemblées générales, manifestations, grèves et débrayages en attendant la journée du 31 janvier, nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle.

C'est pour mettre en échec ce projet de réforme que toutes les organisations syndicales continuent de se réunir, dans une unité solide, pour maintenir et amplifier une puissante mobilisation sur les retraites. À nouveau FO, avec les autres organisations syndicales, appelle ses militants, adhérents, sympathisants et l'ensemble des salariés à se mobiliser pour faire reculer le gouvernement.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour obtenir le retrait de la réfo

Ce n'est pas faute de l'avoir prévenu, FO en tête, du risque de conflit majeur. L'exécutif a toutefois voulu maintenir son projet de réforme des retraites, portant, entre autres, un recul

de deux ans de l'âge légal de départ. Contesté de toutes parts, jusque dans les rangs de la majorité gouvernementale, le projet a reçu dès le 19 janvier la réponse forte que les huit

organisations syndicales, unanimes, avaient annoncée. Le rejet par les travailleurs de cette réforme injuste et infondée s'est traduit par un raz-de-marée de manifestants et des grèves

Notre réponse : une mobilisa



Rennes (35)



Amiens (80)



Châteauroux (36)



Au soir du 19 janvier, date de la première journée nationale interprofessionnelle d'actions contre le projet de réforme sur les retraites, l'inter-syndicale (huit organisations syndicales, dont FO, et cinq organisations de jeunesse) titrait ainsi son communiqué : « Une puissante mobilisation qui oblige au retrait ». L'exécutif allait-il entendre le message, et rapidement? Le week-end qui suivait, des ministres et des parlementaires, issus de la majorité gouvernementale, tentaient de rassurer : le projet retraites ne serait pas figé. Mais, rappelait le ministre des Comptes publics, Gabriel Attal, la possibilité d'« enrichir la réforme avec l'apport de tous » se fera dans le principe de « l'équilibre du système en 2030 sans augmentation d'impôt ». La même philosophie, donc, qui a guidé la construction



Épinal (88)

du projet présenté le 10 janvier. Pour sa part, le président du COR, auditionné le 19 janvier devant la commission des finances de l'Assemblée, a contesté les propos alarmistes du gouvernement sur les dépenses de retraites. Et d'indiquer encore que celles-ci ne sont pas « compatibles » avec « les objectifs économiques et de finances publiques »

visés par l'exécutif, soit la réduction globale des dépenses publiques, via des réformes structurelles. Sur les retraites notamment.

L'« entêtement irresponsable » du gouvernement

Par une mobilisation impressionnante, rappelant celle de 2019, les travailleurs



Nancy (54)



La Réunion (974)



Chambéry

... en route vers le 31 janvier

massives. Depuis, pas de pause dans le bras de fer engagé. Se tiennent des assemblées générales dans les entreprises et les services, une pétition a déjà reçu plus de 700 000

signatures, des grèves et des rassemblements sont organisés... À l'instar de celui qui s'est tenu à l'initiative de l'UD FO de Paris, près de l'Assemblée le 23 janvier, jour de la présentation du projet

de loi en Conseil des ministres. Déterminée à obtenir le retrait de la réforme, l'intersyndicale appelle à une nouvelle journée nationale interprofessionnelle le 31 janvier.

...ation monumentale



Toulouse (31)



Tours (37)



Metz (57)

PHOTOS FOURNIES PAR LES UNIONS DÉPARTEMENTALES FO



Rodez (12)

Paris. Plus de deux cents cortèges organisés, y compris dans des petites villes. Et tous ont fait le plein. Dans les entreprises, dans les services publics, la mobilisation s'est traduite aussi par de nombreuses grèves : dans les transports, l'énergie, l'éducation, la culture, la grande distribution, la santé, la métallurgie, le nettoyage,

la chimie, l'agroalimentaire, l'écologie, la justice, l'Intérieur... Dans certains secteurs, les taux de grévistes ont atteint les 70%, voire les 100%. Mais, malgré cette évidente contestation qui se mesure aussi, entre autres, dans les sondages d'opinion ou encore dans le succès qu'enregistre la pétition contre la réforme avec déjà plus de 700 000 signatures, l'exécutif montre pour l'instant « un entêtement irresponsable », fustigeait Frédéric Souillot le 19 janvier à Paris, ajoutant : « On est parti pour un conflit dur. » La réforme est « inacceptable », a signifié le 19 janvier au soir l'intersyndicale, annonçant la poursuite de la mobilisation avec une nouvelle journée interprofessionnelle d'actions le 31 janvier.

Valérie Forgeront

montrent, de leur côté, leur opposition au projet qui porte un recul de deux ans – soit à 64 ans – de l'âge légal de départ en retraite, et l'accélération du calendrier relatif à l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein. Plus de deux millions de manifestants sur le territoire le 19 janvier, dont 400 000 à



Marseille (13)



Foix (09)



EDF Tricastin (26)

Pour obtenir le retrait de la réfo

Retraites : objectif, « faire plier le gouvern

Malgré le sérieux coup de semonce de la journée intersyndicale du 19 janvier, le gouvernement reste, pour l'instant, déterminé à réformer les retraites. Et maintient son calendrier sur le mode du pas de charge. Présenté en Conseil des ministres le 23 janvier, le texte, via un projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (PLFRSS), pourrait être examiné en commission à l'Assemblée nationale le 30 janvier. Soit la veille de la prochaine journée interprofessionnelle de grève et de manifestations annoncée par l'intersyndicale. Mais d'ici le 31 janvier, la pression est maintenue. Ainsi, le 23 janvier, l'UD FO de Paris a organisé un rassemblement près de l'Assemblée nationale. Dans la fonction publique, les huit organisations de l'intersyndicale (dont l'Union interfédérale FO) ont déjà annoncé un nouveau débrayage massif le 31 janvier. La FNEC FP-FO, qui a comptabilisé « 75% de grévistes dans l'Éducation nationale » le 19 janvier, a d'ores et déjà appelé à multiplier les assemblées générales dans les établissements pour « poursuivre la mobilisation et son amplification ». Si le gouvernement s'entête à vouloir reculer l'âge légal de la retraite à 64 ans, « ce sera le blocage du pays », prévient la fédération, visant à « faire que la date du 31 janvier soit encore plus forte que le 19 janvier », qualifié de « puissant encouragement ». Pour la FNEC FP-FO « on peut,

on doit faire reculer le gouvernement! ».

D'ici le 31, « continuer à se préparer »

Dans le secteur de l'énergie, où la grève a été massive le 19 janvier (57% de grévistes chez EDF SA, 66% chez Enedis, 60% chez GRDF selon FO), la fédération FO, vent debout contre le recul de l'âge légal à 64 ans et la disparition des régimes spéciaux de retraite des IEG, se dit aussi « déterminée à faire retirer ce projet de réforme ». Elle relaie l'appel à la journée interprofessionnelle d'actions, appelant à une grève et à une mobilisation massive le 31 janvier. *Idem* pour la Fédération FO de la Métallurgie, qui demande déjà aussi aux salariés de « continuer à se préparer » pour accentuer encore la journée de grève et de manifestations du 31. Dans les transports, à la RATP (dont le régime de retraite est menacé), FO devrait se réunir avec les autres syndicats cette semaine pour décider de la suite de la grève. La mobilisation se poursuit dans d'autres secteurs, comme la grande distribution ou la restauration : la FGTA-FO appelle de nouveau à organiser la mobilisation du 31 janvier pour « faire plier l'exécutif ».

La colère des travailleurs ne faiblit pas contre la tentative de casse sociale des retraites.

Ariane Dupré



Retraite compléme son projet de transf de l'Agirc-Arrco ver

Le projet aurait pu s'intituler « Chronique d'un fiasco annoncé »... Par FO notamment. Le gouvernement a enfin annoncé le 10 janvier l'abandon du transfert (projet lancé en 2019) du recouvrement des cotisations de retraites complémentaires de l'Agirc-Arrco vers le réseau Urssaf. L'annulation de ce transfert – contesté par des organisations syndicales et

me, en route vers le 31 janvier

ernement »



© F. BLANC

ntaire : le gouvernement abandonne ert du recouvrement des cotisations s l'Urssaf

patronales, mais aussi par un rapport du Sénat pointant son « infaisabilité » technique en l'état –, constitue « une victoire », et cela « grâce à la mobilisation de FO ». Opposée à une telle unification du recouvrement, FO avait dénoncé la menace de « catastrophe industrielle » par ce transfert « inutile, coûteux, et risqué, à la fois pour le service dû aux

assurés [20 millions de salariés affiliés à l'Agirc-Arrco, NDLR] et pour l'avenir de l'emploi des salariés actuellement chargés du recouvrement dans les caisses de retraite complémentaire ». Quelque 2000 salariés étaient laissés dans l'incertitude d'une perte d'emploi ou d'un transfert vers le réseau Urssaf, sans garanties sur leurs droits.

V. F.

Égoutiers, « notre espérance de vie est de 62 ans »

David, 49 ans, est égoutier, métier insalubre pour lequel l'espérance de vie est de... 62 ans. « On peut partir à 52 ans à condition d'avoir trente-deux ans de service dont au moins vingt-deux dans les égouts », explique cet agent territorial de la Ville de Paris. Pas lui, qui a commencé ce métier à 30 ans. Il ne connaît pas réellement ses droits à la retraite en raison de « simulations fausses ». « C'est seulement une fois la retraite posée que la Ville monte le dossier », explique-t-il. Pour sa part, il évoque une pension de 850 euros brut s'il partait à 58 ans. « Avec la décote on ne s'en sort plus », souffle-t-il.

C. J.

Enseignante, « à la fin de la journée, je suis crevée! »

Céline, 47 ans, enseigne en maternelle. « Je trouve cette réforme injuste, surtout pour ceux qui ont des métiers pénibles. Mon père était chauffeur-livreur, il s'est usé le dos avant d'être à la retraite. Moi, j'aime enseigner. Là, je sais que je dois cotiser pendant quarante-trois ans. Je ne serai pas à la retraite avant 67 ans. Mais déjà, à 47 ans, je suis fatiguée. En maternelle, il faut être très attentif aux enfants, on en a vingt-cinq à trente en classe. Faire leurs lacets, bouger les tables... À la fin de la journée je suis crevée. »

A. D.

Restauration collective, « 64 ans? Mais dans nos métiers, c'est impossible! »

À 32 ans, Aurélien, militant FO, est responsable de vente à Levallois-Perret, chez Compass Group, dans le secteur de la restauration collective. Il a commencé à travailler à 17 ans et demi. « Aller jusqu'à 64 ans? Mais dans nos métiers physiques, où l'on demande de plus en plus de productivité, c'est impossible! Les gens sont fatigués. Je manifeste pour mes droits mais aussi pour ceux des salariés seniors. Déjà, actuellement, la plupart ne vont pas au bout, à 62 ans! Et on ne compte plus les problèmes de dos, les TMS (troubles musculo-squelettiques). »

V. F.

La Macif vous protège dans votre activité syndicale () avec **des contrats** **sur mesure.**

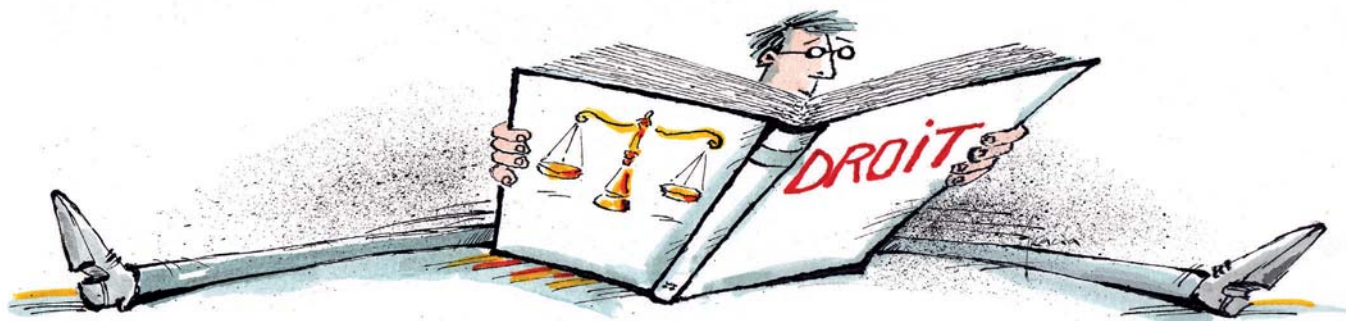
Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**



Le droit de grève : un droit protégé!

Inciter les salariés à faire grève constitue-t-il une faute grave imputable au salarié?

Un salarié engagé en 2005 est mis à pied de manière conservatoire puis licencié en mars 2016 pour faute grave.

La lettre de licenciement pour faute grave reprochait au salarié d'avoir tenté de nuire à la société en incitant les membres de son équipe à faire grève, par une prétendue démarche d'intimidation auprès de ses collaborateurs afin d'obliger la direction à embaucher du personnel supplémentaire.

La cour d'appel admet le licenciement pour faute grave au motif que ce n'est pas l'exercice du droit de grève qui était reproché au salarié, droit à valeur constitutionnelle, mais l'incitation des autres salariés à le suivre dans sa grève.

Par un arrêt du 23 novembre 2022 (n°21-19722), la chambre sociale de la Cour de cassation censure l'arrêt d'appel en faisant une interprétation extensive de la protection attachée aux salariés exerçant ou incitant à l'exercice du droit de grève :

« Il résulte de ce texte que la nullité du licenciement d'un salarié n'est pas limitée au cas où le licenciement est prononcé pour avoir participé à une grève, mais s'étend à tout licenciement prononcé à raison d'un fait commis au cours ou à l'occasion de l'exercice d'un droit de grève et qui ne peut être qualifié de faute lourde.

(...)

En statuant ainsi, alors qu'il résultait de ses constatations que la lettre de licenciement reprochait au salarié d'avoir tenté d'inciter les membres de son équipe à mener une action de grève en réponse au refus de la direction d'embaucher du personnel supplémentaire, ce dont il résultait que les faits reprochés avaient été commis à l'occasion de l'exercice du droit de grève, la cour d'appel a violé le texte susvisé. »

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2511-1 du Code du travail dispose :

« L'exercice du droit de grève ne peut justifier la rupture du contrat de travail, sauf faute lourde imputable au salarié. Son exercice ne peut donner lieu à aucune mesure discriminatoire telle que mentionnée à l'article L 1132-2, notamment en matière de rémunérations et d'avantages sociaux. Tout licenciement prononcé en absence de faute lourde est nul de plein droit. »

Ainsi, la Cour de cassation casse l'arrêt d'appel et renvoie les parties devant une autre cour d'appel qui déclarera le licenciement nul (et non sans cause réelle et sérieuse) avec toutes les conséquences de droit qui doivent tendre à une réparation totale du préjudice en dehors du barème Macron et une réintégration si cela est possible...

La Cour de cassation rappelle par cet arrêt que, dès lors qu'un mouvement de grève est envisagé, l'employeur doit faire attention à ne pas violer ce droit constitutionnel.

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous :
<https://frama.link/InFOjuridique>



POUR MON CSE, JE VOTE FO

Comme moi,
devenez acteur
de vos droits !

DEFENDRE - NEGOCIER - PROPOSER
JE VOTE FO
RESISTER - REVENDIQUER - RECONQUERIR

© force-ouvrière/2022

FO

force-ouvriere.fr



© F. BLANC

Réforme des retraites : désencryptage d'un projet inadmissible

Une réforme injuste, injustifiée, d'une totale régression sociale... Voilà quelques-uns des termes peu amènes qu'utilisent les travailleurs pour qualifier le projet gouvernemental sur les retraites contre lequel ils sont massivement mobilisés.

Chose peu commune, tous les sondages, et ce quelle que soit leur origine, traduisent le large rejet de ce projet. Comment s'en étonner tant celui-ci, contesté, entre autres unanimement par huit organisations syndicales, dont FO, frappe fort et tous azimuts.

Il programme le report, de deux ans, de l'âge légal de départ et prévoit une accélération du calendrier de l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein.

Il pulvérise les régimes spéciaux et piétine les modalités d'âge de départ en retraite des catégories actives, ce qui revient à s'asseoir sur la question de la pénibilité, laquelle, dans le privé, est renvoyée aux branches. Faisant la part belle au patronat, exonéré une fois de plus de toute contrainte, entre autres sur l'emploi des « seniors », le projet masque aussi la réalité concernant la revalorisation annoncée en grande pompe de la retraite minimum, sans compter qu'il dresse un étrange tableau budgétaire des conséquences de cette réforme infondée.

Explication en cinq points.

Réforme des retraites : décryptage

Une réforme brutale pour tous



Salariés du privé, fonctionnaires : le recul de deux ans de l'âge légal de départ en retraite frappera tout le monde si la réforme passe. Dès septembre, le gouvernement prévoit de reculer l'âge légal de 62 à 64 ans d'ici 2030. La mesure d'âge sera couplée à une forte accélération de la réforme Touraine. Pour atteindre 43 ans de cotisation à l'horizon 2030, l'âge légal reculera chaque année d'un trimestre par génération, à compter de ceux nés le 1^{er} septembre 1961. Ces salariés proches de la retraite devront travailler trois mois de plus (62 ans et trois mois). À raison d'un trimestre par an, la génération 1964, proche de la soixantaine, ne pourra pas partir avant 63 ans et avec 171 trimestres à valider, soit deux de plus qu'actuellement. Pour ceux nés en 1965 et 1966, ce sera trois trimestres en plus et avec aussi un recul

de l'âge de départ, soit à plus de 63 ans. Et en 2030, la réforme touchera de plein fouet ceux nés en 1968, qui devront travailler au minimum jusqu'à 64 ans. Un recul social inadmissible pour FO : à terme, « *Tout le monde va se prendre deux ans ferme* », résume Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé du dossier des retraites. Il souligne que certains publics en pâtiront particulièrement : les salariés précaires, ceux à temps partiel, (dont les femmes) ou exerçant des emplois pénibles. Et bien sûr les seniors.

Un index seniors hypocrite et cosmétique

Alors que seuls 56,1% des 55-64 ans étaient en poste en 2021 selon la Dares, les seniors devront paradoxalement travailler

deux ans de plus minimum. « *On verra le nombre de seniors inscrits au chômage ou au RSA augmenter. Les arrêts maladie, voire le risque d'accidents du travail vont croître dans certains métiers* », alerte Michel Beaugas. La réforme ne fait rien pour améliorer leur sort. Le projet prévoit la simple création d'un index seniors dans les entreprises à partir de 2023. La non-publication de cet outil donnant lieu à une pénalité de 1% de la masse salariale. Un gadget pour FO, qui avait demandé lors des « *concertations* » des sanctions financières pour les entreprises licenciant des seniors. Pour les salariés encore en poste à 62 ans, le gouvernement prétend revaloriser la retraite progressive. Mais à la marge : si la réforme passe, elle deviendra certes un droit opposable dans le privé pour les salariés souhaitant travailler à temps partiel, en complétant avec une part de pension avant l'âge légal. Le système s'ouvrira aussi à la fonction publique. Mais le dispositif (continuer à cotiser à temps partiel pour la retraite) reste peu avantageux. Et marginal : 12306 personnes du privé étaient concernées en 2021 selon la CNAV. FO demandait que les retraites progressives se calculent sur la base de cotisations à temps plein pour ne pas pénaliser les salariés. Mais décidément, pas question « *d'alourdir le coût du travail* » en augmentant les cotisations, a martelé Elisabeth Borne. Par leur mobilisation, les travailleurs disent ce qu'ils en pensent!

Ariane Dupré

Une pension minimum à 1200 euros, c'est

« **U**n salarié qui a travaillé au Smic toute sa vie aura une pension de près de 1200 euros par mois, soit 85% du Smic net », promet le gouvernement dans son dossier de présentation de la réforme des retraites. C'est 100 euros de plus par mois que le minimum de pension

actuel. Cette revalorisation fait partie des rares arguments mis en avant par l'exécutif pour tenter de faire passer la pilule du recul de l'âge de départ. La mesure pourrait bénéficier à 200 000 nouveaux retraités chaque année. Elle s'appliquerait aussi aux retraités actuels, soit quelque 1,8 million de personnes.

Mais gare aux effets d'annonce. Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé des retraites, parle même de « *poudre aux yeux* ». Rares devraient en effet être les retraités à pouvoir bénéficier pleinement de ces 1200 euros. Il s'agit en effet d'un montant brut susceptible de baisser en fonction de prélèvements sociaux, dont la

Botage d'un projet inadmissible

Les régimes spéciaux dynamités

Élément explosif, la réforme prévoit « la fermeture » des principaux régimes spéciaux. Hormis certains petits régimes (marins, Opéra de Paris, Comédie-Française), tous les grands autres (les industries gazières et électriques, la RATP, soit environ 185 000 salariés sous statut), ou encore les Clercs de notaires seront concernés par la fameuse clause du grand-père, déjà effective à la SNCF depuis 2020 (selon le « Pacte ferroviaire » de 2018). Et au plus vite : à partir du 1^{er} septembre 2023, les nouvelles recrues seront affiliées au régime général de retraite si la loi passe. Une extinction à terme de ces régimes. Pour l'exécutif, « L'existence de ces régimes spéciaux de retraite n'apparaît plus

justifiée au regard des principes d'équité et d'universalité au cœur de notre modèle social. » Une provocation pour FO : « C'est une atteinte inadmissible au contrat social. Si les électriciens et les gaziers ont eu un statut calqué sur la fonction publique, ce n'est pas pour rien : ils assurent une mission de service public fondamentale », martèle Alain André, secrétaire général de la fédération FO-Énergie et Mines.

Touchés par le recul de l'âge

Et ce n'est pas tout. Chez EDF, Engie ou la RATP, les personnels actuels devront aussi travailler progressivement jusqu'à 64 ans. La mesure entrera en vigueur à

partir de 2025. Exit donc la possibilité de partir plus tôt, entre 56 et 60 ans selon les régimes. Pour FO, cette casse des régimes spéciaux, après la réforme Woerth de 2010 qui a déjà rallongé de deux ans l'âge légal de départ à la retraite, notamment pour les catégories actives du secteur public et pour les régimes spéciaux, est inacceptable. « Nous avons des contraintes de service public, des horaires décalés. Conduire des métros, c'est un métier pénible. Déjà, certains conducteurs partent à la retraite vers 57 ans. Les faire travailler plus longtemps ? Pour nous, c'est inadmissible ! », s'emporte Laurent Djebali, secrétaire général de FO-RATP.

Ariane Dupré



© F. BLANC

Le la « poudre aux yeux » pour FO

CSG (taux de 0 à 8,3% selon les revenus du foyer).

Une mesure inscrite dans la loi depuis 2003

D'autre part, pour percevoir une pension à hauteur de 85% du Smic (pension de

base et complémentaire), il faudrait avoir effectué une carrière complète, c'est-à-dire avoir travaillé actuellement durant 41 ans et 9 mois sans interruption, et dès 2027, durant 43, voire 44 ans pour les carrières longues. En cas de trimestres manquants, la revalorisation serait diminuée au prorata, au minimum de 25 euros par mois. « Il faut

aussi rappeler que cette idée de fixer un montant minimal à 85% du Smic n'a rien de nouveau puisqu'elle figure dans la loi depuis la réforme Fillon de 2003, mais n'a jamais été appliquée », souligne Michel Beaugas.

Clarisse Josselin

À l'épreuve des chiffres, la dramaturgie budgétaire ne tient pas

À en croire le gouvernement, le système des retraites serait en grand péril et il faudrait agir, vite. Par son dernier rapport publié en septembre, le COR (Conseil d'orientation des retraites) n'est pas de cet avis et ne voit aucune urgence sur les retraites. Leurs dépenses « ne dérapent pas » a d'ailleurs répété le 19 janvier le président du COR devant la commission des finances de l'Assemblée. Le régime présente même un excédent (900 millions en 2021 et 3,2 milliards en 2022). Quant à un déficit à venir, le COR l'évalue autour de 10 à 12 milliards d'euros par an jusqu'en 2032. Dramatique? Non. Pour rappel, en termes de dépenses, le système de retraite représente 340 milliards d'euros par an. Le PIB, soit la production nationale de richesse, se situe lui autour de 2500 milliards d'euros... Le COR estime encore que la part des dépenses pour les retraites dans le PIB serait stable jusqu'en 2027 (autour de 13,8% à 13,9%),

puis augmenterait légèrement jusqu'en 2032 (entre 14,2% et 14,7%). Suivrait, jusqu'en 2070, une stabilisation, voire un recul (12,1% à 14,7%). Le gouvernement s'entête néanmoins : « Avec ce projet [de réforme, NDLR], l'équilibre du système sera atteint en 2030. » Et de vanter les économies que porte sa réforme. Le Haut conseil des finances publiques vient, lui, de pointer un coût net de 400 millions d'euros pour les comptes de la Sécu en 2023.

Pas de mise à contribution des entreprises

Selon le gouvernement, la réforme « apporte 17,7 milliards d'euros en 2030 » en termes « d'économies brutes générées par les évolutions des conditions de départ en retraite ». En clair, par l'attaque des droits. Le déficit, estimé à 13,5 milliards d'euros, serait comblé et le « surplus » d'économies obtenues,

4,2 milliards d'euros, servirait à « financer » des mesures dites « de justice » (sur les carrières longues, la hausse du minimum de pension, ...) pour un total de 4,8 milliards d'euros. Il manquait donc 600 millions. Le gouvernement affiche sa solution : « L'équilibre financier de la réforme passera par de la solidarité entre branches, et notamment entre la branche AT-MP et la branche vieillesse, et entre régimes. » Le taux employeur pour les cotisations vieillesse est ainsi relevé de 0,1 point, tandis que le taux des cotisations AT-MP (branche excédentaire) est baissé d'autant. Autant dire une opération à effet neutre pour les entreprises. Pas question d'alourdir le « coût du travail », se justifie le gouvernement. Il ne dit mot sur les exonérations de cotisations sociales aux entreprises, lesquelles induisent cependant chaque année, en termes de recettes, un manque à gagner qui pour la Sécurité sociale se chiffre en milliards d'euros par an. **Valérie Forgeront**

Pénibilité : la réparation toujours minimisée

Alors que l'intensification du travail est partout constatée, la pénibilité est extrêmement mal prise en compte dans le projet de réforme de l'exécutif. Celui-ci parle d'ailleurs d'« usure professionnelle », expression qui renvoie à l'état du salarié plutôt qu'à la nature du travail. Rien d'anodin : on se souviendra qu'en 2017, sitôt élu, Emmanuel Macron a amoindri la portée du compte pénibilité, issu de la réforme Touraine de 2014, en réduisant de dix à six les risques professionnels reconnus permettant aux salariés de partir en retraite anticipée, en formation ou à temps partiel. Depuis, avoir été exposé à des agents chimiques dangereux, avoir porté des charges lourdes, subi des vibrations mécaniques, encaissé des postures pénibles n'ouvre plus de droit à une retraite anticipée. Sauf à être reconnu atteint de maladie professionnelle. Il faut « une

meilleure prévention et un renforcement de la prise en compte de la pénibilité de certains métiers ou postes de travail », affirme l'exécutif. Il prévoit d'assouplir les conditions d'accès au compte professionnel de prévention (ex-compte pénibilité) mais de manière limitée.

Aucune automaticité des droits

En revanche, l'exécutif a exclu toute réintégration des quatre facteurs de risque retirés en 2017, décision alors dénoncée par FO. Il renvoie aux branches professionnelles le soin de conclure des accords pour identifier les métiers exposés à trois des quatre facteurs de risque retirés. Les agents chimiques dangereux ne sont pas concernés. Il n'y aura pas d'automaticité des droits, refusée par le patronat. « Ces critères seront à la main des branches, et donc des entreprises.

Les salariés exposés à une même situation de pénibilité ne seront pas traités, selon les employeurs, de la même manière », souligne Michel Beaugas, secrétaire confédéral. La mesure convient à la CPME et à l'U2P, qui peinent à recruter sur les métiers pénibles. En sus, un fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (1 milliard d'euros sur le quinquennat) sera créé pour financer, avec les employeurs, des actions de prévention et de reconversion. Côté réparation, la réforme prévoit un suivi médical renforcé de ces salariés exerçant dans des métiers identifiés comme exposés à la pénibilité, pour détecter les situations d'inaptitude permettant un départ anticipé à 62 ans. Mais ce sera une gageure alors que les médecins du travail sont moins de 5000! Clairement, les départs anticipés ne sont pas l'objectif.

Élie Hiesse

**La retraite à 64 ans
+2 ans fermes
pour tout le monde !**



**Pour FO
C'EST NON !**

Royaume-Uni : le droit de grève remis en cause

Face au conflit social le plus actif depuis des décennies, le gouvernement britannique reste inflexible et souhaite instaurer un service minimum dans plusieurs secteurs.

« **P**our moi, c'est du sabotage » : face à une commission parlementaire, le secrétaire général du syndicat des transports RMT, Mick Lynch, a accusé le gouvernement britannique de faire volontairement échouer les négociations sociales. « Forcer des travailleurs à travailler contre leur gré est un scandale », a-t-il tempêté en référence au projet de loi déposé au début du mois par le gouvernement, visant à imposer un service minimum dans six secteurs jugés vitaux. Au Parlement, le ministre des Entreprises, de l'Industrie et de l'Énergie, Grant Shapps, a défendu l'idée de « faire en sorte que les services publics vitaux maintiennent des niveaux de fonctionnement suffisants

pour s'assurer qu'il n'y ait pas de vies perdues ».

FO exprime sa solidarité

Outre les milieux de la santé et des pompiers, on trouve parmi les secteurs visés par le gouvernement l'éducation, les transports, la sécurité aux frontières et la déconstruction de centrales nucléaires. Cette atteinte au droit de grève a été fermement dénoncée par les syndicats. FO a exprimé sa solidarité envers le TUC – la confédération des syndicats britanniques – et dénoncé le fait que le gouvernement britannique s'appuie sur l'exemple français en matière de service minimum pour défendre sa réforme.

New York : des postes d'infirmiers obtenus par la grève

Après l'échec de quatre mois de négociations, il n'aura fallu que trois jours de grève aux infirmières de deux grands hôpitaux privés new-yorkais pour obtenir la création de nouveaux postes. Si ces personnels soignants avaient déjà conquis une augmentation de salaire qu'ils jugeaient satisfaisante, ils ont persisté à dénoncer les pénuries de main-d'œuvre les empêchant de faire correctement leur travail. Et ils ont obtenu la création de cent soixante-dix postes supplémentaires dans chacun des hôpitaux. Face à la dégradation des conditions de travail, les 7000 grévistes avaient déploré le manque d'efforts faits pour rendre le métier attractif. La reprise du travail dans les hôpitaux new-yorkais ne signifie pas forcément l'extinction de ce mouvement social : les politiques de réduction des coûts étant répandues à travers le pays, de nombreux établissements se trouvent sous tension.

F. D.



Face à une inflation qui avoisine les 11%, les grèves et débrayages se poursuivent de plus belle outre-Manche en 2023, notamment dans les secteurs des transports et de la santé. Pas moins de 40000 cheminots étaient en grève au début du mois. À leur tour, les enseignants anglais et gallois ont annoncé une série de sept jours de grève entre février et mars. Leur principal syndicat, le National Education Union, a mis en valeur « une décision vraiment difficile à prendre », mais qui « envoie un message retentissant au gouvernement : nous ne resterons pas là à assister à la destruction de l'éducation sans résister ». Dans ce mouvement social d'ampleur en Grande-Bretagne, des victoires continuent d'être remportées chaque mois. Ainsi, après une grève de six jours, les éboueurs de Liverpool ont par exemple obtenu une augmentation générale des salaires, à hauteur de 10%.

Fanny Darcillon

Égalité femmes-hommes : la grande cause nationale est aussi la grande oubliée de la réforme des retraites!



Béatrice Clicq, secrétaire confédérale chargée du secteur égalité et développement durable.

En 2020, les femmes retraitées percevaient une pension de 40% inférieure à celle des hommes (en moyenne 1154 euros par mois pour les femmes contre 1931 euros pour les hommes). Avec la pension de réversion, l'écart de pension se réduit à 28%. Les inégalités de pension d'aujourd'hui résultent des écarts de rémunération d'hier. Deux solutions complémentaires existent : il faut s'attaquer aux inégalités de rémunération femmes-hommes actuelles (29%) et compenser celles qui n'auront pu être évitées.

S'agissant de la première solution : il est bon de rappeler que les inégalités de rémunération résultent principalement des contrats précaires (temps partiel : 75,6% de femmes, CDD : 60% de femmes), de la sous-valorisation des métiers à prédominance féminine (les femmes représentent 55,3% des salariés concernés par une revalorisation du Smic), des discriminations salariales, du plafond de verre, de la maternité et donc aussi de carrières hachées.

Plutôt que d'agir réellement contre ces causes d'inégalité, les décisions gouvernementales les maintiennent voire les renforcent : facilitation des recours aux contrats précaires, absence

de coup de pouce pour le Smic, index égalité faisant obstacle à l'égalité de rémunération, contre-réforme de l'Assurance chômage, services publics insuffisants, notamment en matière de garde d'enfants et de personnes en situation de dépendance, etc.

Afin de paraître « social », le gouvernement s'engage enfin à appliquer la loi de 2003, qui fixe la pension minimale à 85% du Smic (1200 euros brut) pour une carrière complète, montant à peine supérieur au seuil de pauvreté. En revanche, aucune revalorisation du minimum vieillesse, qui stagne à 961 euros maximum pour les carrières incomplètes entre 64 et 67 ans.

La prise en compte de maximum quatre trimestres validés au titre de l'AVPF pour les carrières longues n'est pas suffisante. En effet, le congé parental et d'aidant, qui concerne majoritairement les femmes, représente souvent bien plus qu'une année dans leur vie professionnelle. De plus, cela ne concerne pas uniquement celles qui ont commencé à travailler tôt.

Pour FO, une compensation efficace des inégalités de pension est possible :

- en éradiquant les écarts de rémunération femmes-hommes;
- en actant une pension minimum au niveau du Smic;
- en prenant en compte les dix meilleures années pour la détermination du salaire annuel moyen, permettant ainsi de limiter les impacts des interruptions de carrière.

FO revendique aussi :

- la prise en charge par les employeurs, pour chaque contrat de travail conclu à temps partiel, du complément de cotisations salariales et patronales « retraite », pour une cotisation équivalente temps plein;
- la majoration de pension pour les parents d'enfant handicapé;
- la revalorisation de la pension de réversion à hauteur de 60% sans condition de ressources et en élargir le bénéfice aux couples pacsés.



L'ÉGALITÉ DES DROITS PASSE PAR L'ÉGALITÉ DES SALAIRES
LE SALAIRE DES HOMMES EST TOUJOURS SUPÉRIEUR DE 29% À CELUI DES FEMMES

REVALORISATION DES MÉTIERS FÉMINISÉS

LUTTE CONTRE LES EFFETS DU TEMPS PARTIEL

CONTRE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATIONS !

Pour défendre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, rejoignez-nous

FO

force-ouvriere.fr



Secteur de l'égalité et du développement durable



© LAURENT COUSTZLUMA-REAZLUMA-REA

Charbon : la reconversion de la centrale de Cordemais validée

L'État a donné son feu vert aux travaux de reconversion à la biomasse de la centrale de Loire-Atlantique, alors que ses agents étaient en grève depuis le 12 janvier, à l'appel notamment de FO. Mille emplois sont sauvés.

« L a lutte a payé! Cordemais est sauvée. Ses mille emplois, directs et indirects, sont maintenus et inscrits dans la transition énergétique. Quatre-vingts emplois pour la future usine de pellets [biocarburant, NDLR] vont être créés d'ici 2026 », exultait le 20 janvier Christophe Juino, délégué FO de la centrale à charbon de Cordemais (Loire-Atlantique). Sitôt connu, le 20 janvier, l'accord de l'exécutif pour lancer la reconversion du site à la biomasse, la grève très suivie des agents a été levée. Depuis le 12 janvier, ils étaient mobilisés pour construire un avenir à la centrale inaugurée en 1970 et menacée de fermeture depuis six ans. En

2017 en effet, le candidat à la présidence, Emmanuel Macron, avait promis de fermer d'ici 2022 les quatre centrales à charbon françaises. Un objectif confirmé par la loi, en 2019. Depuis 2021, la survie du site est suspendue à des décrets l'autorisant à fonctionner pour équilibrer le réseau électrique français, mais pour un nombre limité d'heures. Le dernier prévoit une fermeture le 31 mars.

Intégrer les centrales thermiques dans la transition

Par ce rapport de force, les agents es-péraient obliger l'État à valider le projet Ecocombust. Basé sur la construction

d'une usine de production de black pellets de bois (devant remplacer le charbon), il est porté par l'industriel Paprec et EDF, revenue dans la course après avoir jugé, mi-2021, la reconversion trop onéreuse. En décembre, EDF a même donné son aval à la reconversion des installations, avec un objectif de production d'énergie 100% décarbonée dès 2027. Mais sous réserve d'obtenir l'aval de l'État, lequel garantit l'attribution de fonds. Dans le revirement de l'exécutif, la nécessité de sécuriser l'approvisionnement français en énergie – menacé par la sous-production du parc nucléaire du fait des maintenances – a pesé. « Sur octobre et novembre, Cordemais a déjà tourné plus de 2000 heures, contre les 1500 autorisées sur six mois par décret », révèle Christophe Juino. Preuve qu'il faut penser la transition énergétique avec les centrales thermiques. Pour la sécurité du réseau et l'emploi.

Élie Hiesse

Chez Schneider Electric, FO gagne son bras de fer

P ar trois jours d'appel à la mobilisation du 17 au 19 janvier, FO, syndicat leader chez Schneider Electric (11000 salariés), a contraint la direction à revoir ses propositions salariales « honteuses » pour 2023, une hausse générale pour les non-cadres limitée à 2%, faisant fi des bons résultats de 2022, venant après 3,2 milliards d'euros de bénéfice net en 2021. « Tous les sites industriels et logistiques se sont mobilisés. La participation approche 50% », notait Emmanuel Da Cruz, coordinateur national FO, le 17 au soir. Le 20, la direction a rehaussé à 4% sa proposition pour les non-cadres et de 3,7% à 5% le budget salarial.

E. H.

Go Sport placée en redressement judiciaire

P our les 2150 salariés de Go Sport, la décision est tombée le 19 janvier, trois jours après l'audience. Le tribunal de commerce de Grenoble a placé le distributeur d'articles sportifs en redressement judiciaire, après avoir constaté son état de cessation de paiements. Pour Christophe Laval, délégué FO, « c'est la moins pire des décisions possibles. Cela nous permettra d'avoir une vraie vision des chiffres de la société ». Alors que des doutes planent sur la gestion de la société mère HPB et son patron, Michel Ohayon, une information judiciaire pour « abus de biens sociaux » a été ouverte.

Chloé Bouvier

Liquidation de Place du Marché : FO exige des indemnités supra-légales pour les salariés

Licenciés, les salariés de Place du Marché seront accompagnés par un « plan de grand licenciement ». FO se bat toujours pour leur obtenir des indemnités supra-légales.

L'entreprise de livraison à domicile de produits alimentaires Place du Marché (ex-Toupargel) a été placée en liquidation judiciaire le 13 janvier par le tribunal de commerce de Lyon. « Nous avons demandé un délai afin de négocier des indemnités supra-légales, explique Françoise Charentus, déléguée syndicale FO de Place du Marché, mais nous n'avons rien obtenu à ce jour. » Le jugement ne prévoit rien de moins que la liquidation de l'entreprise et donc la mise au chômage des 1600 salariés de Place du Marché et des 300 salariés des

sociétés sœurs Eismann (distribution) et Touparlog (logistique). Un coup de massue. Françoise Charentus espérait négocier directement les indemnités avec les actionnaires. Mais ces derniers, les frères Léo et Patrick Bahadourian, cofondateurs et actionnaires de l'enseigne Grand Frais, qui avaient repris Toupargel en 2020, ne se sont même pas déplacés à l'audience.

Accompagnement des salariés

Ne restent plus sur le pont que les trente-cinq salariés de la cellule de liquidation et les représentants du personnel. Françoise Charentus travaille toujours avec l'avocat pour obtenir des indemnités supra-légales pour les salariés et, à l'issue de l'audience, elle envisageait l'organisation d'une mobilisation devant les différents sites de l'entreprise, le 19 janvier. En vue de leur reclassement,

les salariés vont bénéficier d'un « plan de grand licenciement ». Un dispositif ouvert aux entreprises en liquidation et qui prévoit un accompagnement (aide aux démarches administratives, bilan professionnel, soutien psychologique, allocation chômage de 75% du salaire de référence) par un même opérateur. En attendant, les élus du personnel se chargent de répondre aux questions des salariés. « Nous ne sommes pas des assistantes sociales mais nous nous sentons dans l'obligation d'aider les salariés », insiste Françoise Charentus. Elle admet que, même si elle est aidée par sa fédération, la FGTA-FO, « il faut être solide », car « on ne s'économise pas ». Elle pensera à elle plus tard. Au fait qu'elle a 55 ans, qu'elle est travailleuse handicapée. « Qui va vouloir de moi [sur le marché du travail]? », s'interroge cependant déjà la déléguée FO, téléveuse de profession. **Thierry Bouvines**

Près de 300 postes menacés chez Yves Rocher

Le groupe Yves Rocher, pionnier de la cosmétique végétale, envisagerait de supprimer 300 postes, soit 10% des effectifs du groupe. Les trois sites de production implantés dans le département du Morbihan, berceau de l'entreprise, seraient dans le viseur. L'usine de Ploërmel serait même condamnée à la fermeture à l'horizon 2025, selon le syndicat FO.

La direction devrait dévoiler son plan aux salariés le 31 janvier. Elle met en avant des difficultés financières et la mise en place d'une nouvelle stratégie. Ces suppressions de postes ne se feraient pas dans le cadre d'un PSE mais d'un accord de Gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), tout juste négocié. « La direction a inventé un GEPP "renforcé" lui permettant de supprimer au moins 300 postes en trois ans, officiellement sur la base du volontariat, mais dans les faits elle va faire son

marché », redoute Nadine Doudard, DSC FO chez Yves Rocher.

Indemnités de départ insuffisantes

FO, troisième syndicat du groupe avec 24,48% de représentativité, a refusé de signer l'accord. Mais ce dernier a été validé le 13 janvier par deux syndicats majoritaires. L'accord prévoit notamment une indemnité de départ de 2000 euros brut par année d'ancienneté. Insuffisant pour FO qui va continuer à se battre pour sauver les emplois ou améliorer, le cas échéant, les conditions de départ.

Clarisse Josselin



© ROMAIN GALLARD/REA

Justice : les greffiers plaident pour un meilleur statut

Dans le cadre des États généraux de la justice, une soixantaine de mesures sont annoncées. Certaines concernent les greffiers qui tentent de tirer leur épingle du jeu.

Lors de la présentation du plan d'action issu des États généraux de la justice, Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, a annoncé le recrutement de 1500 greffiers d'ici à 2027 et concernant les carrières, une « prochaine concertation pour leur revalorisation (...) ». D'après le Syndicat des greffiers de France-Force Ouvrière, 6% des postes sont actuellement vacants. Outre des renforts, ce qu'attendent surtout ces fonctionnaires c'est d'accéder à la catégorie A, ce qui permettrait d'améliorer leur rémunération. « Actuellement un greffier est recruté à 1726 euros brut par mois, hors primes, soit trois points d'indice au-dessus du minimum de traitement, alors que ceux qui arrivent sont souvent titulaires d'un bac + 5 », explique Sophie Grimault, secrétaire adjointe du SDGF-FO.

Mais les discussions achoppent sur un point : « Nous ne voulons pas une délégation mais plutôt un transfert de compétences, assure Sophie Grimault. Le ministère s'y oppose car il faudrait une réforme du code pénal. » Cette catégorie A, dans un corps fourre-tout, pourrait par ailleurs intégrer des juristes assistants, lesquels sont contractuels.

Autre point de vigilance pour le syndicat : le risque de continuer à perdre des personnels de catégorie C. Il y a ainsi de moins en moins d'adjoints administratifs dans les juridictions, leurs tâches basculant alors de fait sur les greffiers. Parmi les autres annonces du ministre : une augmentation du nombre des magistrats, un investissement supplémentaire dans l'informatique, des constructions de logements pour les agents, un accord sur la qualité de vie au travail... Et un budget de 11 milliards d'euros au total pour la justice à l'horizon 2027. « Les rapports et recommandations on a l'habitude, conclut Sophie Grimault. Un réel effort est fait au niveau du budget. Mais attendons de voir ce que deviendront ces promesses. » Et le budget du ministère part de très bas, les manques sont loin d'être comblés, tant au niveau des effectifs que des crédits alloués.

Bientôt de nouvelles responsabilités?

En contrepartie, l'évolution vers la catégorie A appellerait de nouvelles responsabilités ou fonctions : « Nous avons fait diverses propositions comme d'assumer la rédaction des ordonnances simples, régler toutes les procédures de mise en état, lancer les expertises lorsque les deux parties sont d'accord... »

Sandra Déraillot



Policiers : de plus en plus, ils s'adressent à FO pour se loger...

Il est le « Monsieur logement » pour la région parisienne au sein d'Unité SGP Police-FO. Olivier Plenet met tout en œuvre pour aider les collègues qui appellent à l'aide le syndicat. « Je tape dans le parc privé pour les jeunes qui, entre leur sortie d'école et leur prise de poste, n'ont qu'un mois pour trouver un logement. Pour les agents avec famille, je demande aux mairies, au parc social... C'est de plus en plus difficile. » À la base, « il s'agissait, par ce service créé il y a douze ans, d'aider les jeunes recrues, maintenant on s'adresse à tous ». En

2021, le syndicat (qui a ouvert un autre service à Nice) a géré trois cents demandes. Plus encore en 2022.

Un « effort de l'administration, mais... »

Difficulté majeure pour les policiers, gardiens de la paix, de catégorie C, « des salaires insuffisants face au prix des logements, notamment sur Paris ». Le recrutement, en hausse, 3600 agents en 2022 dont 900 contractuels, a aussi compliqué la situation. « Les jeunes

arrivent de leur province et peinent à trouver un logement. Les agents avec famille aussi. Or, sans logement adapté, celle-ci doit rester en province et ces collègues payent deux logements! » Certains pendant plusieurs années. La préfecture (Paris et la région parisienne) disposait de 260 logements réservés en 2021, 100 de plus en 2022. Olivier Plenet concède un « effort de l'administration, mais... ». Plus globalement, en 2021, « la préf' a reçu 2912 dossiers de logement mais n'a pu répondre positivement qu'à 1200 personnes. C'est peu ».

V. F.

Hôpital public : pour retenir ses agents, en prendre soin est une urgence

FO-SPS a toutes les raisons d'exiger un plan Marshall pour la santé et d'avoir déposé un préavis de grève illimitée, effectif depuis le 10 janvier. Car sur le terrain, les personnels sont à bout. Exemples.

Le « plan » pour la santé, présenté par le président de la République ? « Une fois de plus, aucune annonce » de créations de postes ou de « perspectives d'amélioration des conditions de travail », tranche la fédération SPS-FO. Or, sur le terrain, les agents sont près de craquer. À Pontoise (Val-d'Oise), 90% des personnels des urgences étaient en arrêt maladie du 9 au 16 janvier. Depuis, « quinze personnes ont été embauchées », indique Claudine Galle du GD FO-Santé du Val-d'Oise, pesant contre une situation générale : « On augmente l'activité hospitalière sans pour autant augmenter les effectifs ! » Évelyne Lingeri, secrétaire FO-Santé en région parisienne, témoigne : « Les hôpitaux ne parviennent pas à combler les postes vacants. Rien que dans la région, plusieurs centaines de personnels partent chaque année et quittent même le secteur de la santé. »

De vraies-fausses mesures d'attractivité

Quant aux mesures « d'attractivité » annoncées, certaines virent au « miroir aux alouettes ». Ainsi, « une prime d'attractivité aux agents de la petite

couronne parisienne, mais pas à ceux de la grande ! ». La prime dite de « soins critiques, 118 euros, certes étendue, ne s'adresse pas, elle, à tous les agents. Et elle supprime de la NBI (bonification indiciaire). Au final, elle est de 55 euros et ne compte pas pour la retraite ! ». Dans l'Est, au CHR de Metz-Thionville (près de 6000 agents), un « mouvement est parti de la base », indique Laurent Stoehr, secrétaire FO du GD-Santé de Moselle. Fin décembre, la quasi-totalité des soignants des urgences et de la réa à Saint-Avold et Thionville ont été placés

en arrêt maladie par leurs médecins. Les syndicats, dont FO (deuxième syndicat au CHR et premier à Thionville), ont déposé dès le 22 décembre des préavis de grève dans plusieurs structures et y ont organisé des rassemblements début janvier. Si le CHR a annoncé depuis le recrutement de six infirmières et six aides-soignantes supplémentaires, « celui-ci serait temporaire », le temps de la crise épidémique, s'indigne Laurent Stoehr. Rien de pérenne donc.

Valérie Forgeront



Hôpitaux privés à but non lucratif : FO à l'offensive pour les bas salaires

« **I**nacceptable ! » Face au refus du patronat de la FEHAP de négocier sur les salaires infra-Smic du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif couvert par la CCN 51, FO et tous les syndicats ont quitté la CCPNI (commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation) le 18 janvier. Il y a urgence : près de la moitié des 351000 salariés ont un salaire conventionnel inférieur au Smic. Le sujet est au cœur de l'appel à la

grève reconductible, du 6 au 23 janvier, lancée par FO dans dix établissements de SOS Santé.

FO dénonce la « déloyauté » du patronat

« FO ne reviendra à la table des négociations qu'après réception d'un projet d'accord sur les mesures bas salaires », martèle Franck Houlgatte, secrétaire général de l'UNSF, qui dénonce la

« déloyauté » de la FEHAP. Dans toutes les autres CCPNI du secteur (branches 66/79, CHRS, Croix-Rouge française) des avenants ont porté, mi-2022, le salaire minimum conventionnel à 3% au-dessus du Smic. Partout sauf dans les établissements régis par la CCN 51, où la FEHAP a accordé unilatéralement...150 euros brut aux salaires infra-Smic. Mais, promis juré, en octobre, elle s'était engagée à « traiter de manière pérenne le sujet des salaires infra-Smic » début 2023.

Élie Hiesse

À l'origine des retraites : les régimes spéciaux

Si les retraites en général et les régimes spéciaux en particulier sont dans le collimateur du gouvernement, il ne faut pas oublier que les régimes spéciaux ont été les pionniers des retraites.

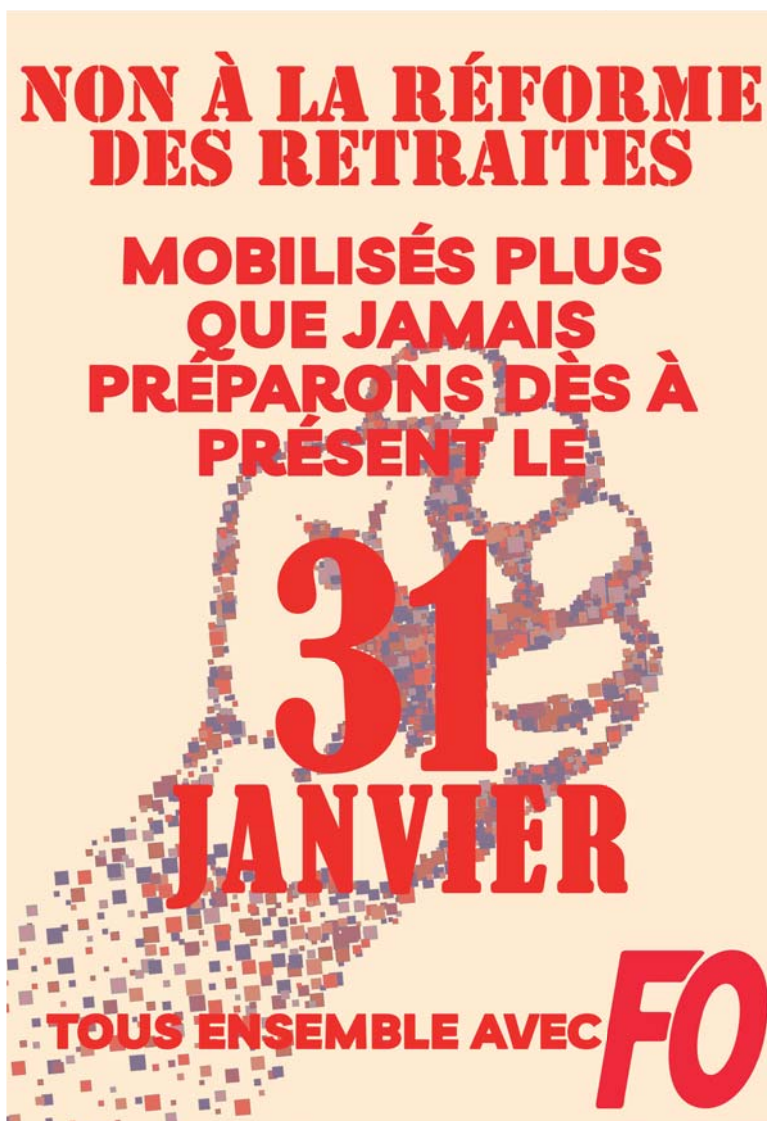
Les régimes spéciaux sont nés de la rencontre d'une volonté économique-étatique et d'une demande de plus en plus pressante du monde du travail et de la classe ouvrière naissante. Les premiers servis sont les marins de la Royale (mesures Colbert, 1673) puis une partie des militaires. Mais c'est Napoléon III qui en juin 1853 réglemente la retraite pour ses fonctionnaires. Mesures très en avance pour l'époque : un fonctionnaire peut percevoir une pension dont le montant correspond aux trois quarts de son traitement, à 60 ans et après trente ans de service. De même à 55 ans pour les travaux pénibles, après vingt-cinq ans de service. Peu après les employés de l'Opéra de Paris, ceux des postes impériales puis les ouvriers du tabac et les allumettiers en bénéficient. Les municipalités vont suivre l'exemple de l'État en créant leurs propres caisses de retraite pour leurs employés (cent trente villes en 1891). Paris est en pointe avec, en 1899, celle de la Compagnie du chemin de fer métropolitain, l'ancêtre de la RATP. Les chemins de fer, aux mains de compagnies privées, ont dès l'origine leurs caisses de retraite, mais elles sont réservées aux cadres et aux employés qu'ils ont formés. La loi du 27 décembre 1890 les oblige à y inclure les cheminots et ouvriers mécaniciens. En 1909, le gouvernement unifie tous les régimes des différentes compagnies et fixe l'âge du départ : 50 ans pour les roulants, 55 pour les autres cheminots et 60 pour les administratifs.

Il faudra attendre 1945...

À la fin du XIX^e siècle certaines entreprises du

privé organisent leur propre système de pension pour stabiliser une main-d'œuvre qualifiée dont elles ont grandement besoin : métallurgie, textile, chimie, verrerie; soit, en 1895, environ 100 000 salariés. Dès la fin des années 1880, la question d'un système général est posée. La CGT, fondée en 1895, pousse à la roue dans cette direction. Trois ans plus tard, le Parlement adopte la « Charte de la mutualité » (loi du 1^{er} avril 1898), accordant toute liberté aux Sociétés de secours mutuels pour créer leurs propres régimes spéciaux. La première tentative d'un régime général voit le jour avec la loi du 5 avril 1910, qui aurait dû bénéficier à 18 millions de travailleurs, mais qui n'en touchera que 2,5 mil-

lions. Les cotisations ne sont pas obligatoires et le patronat ne veut pas jouer le jeu, souhaitant garder la main sur ses « œuvres sociales ». Léon Jouhaux, qui vient de prendre la direction de la CGT, dénonce la « retraite des morts ». En effet, la loi prévoit l'âge du départ à 65 ans... La deuxième tentative a lieu en 1928. Nouvel échec à cause de la résistance du patronat et de la paysannerie. L'obligation de cotisations obligatoires est finalement votée par le Parlement le 30 avril 1930. Mais il s'agit d'un régime mixte (capitalisation-répartition) ne touchant pas tous les salariés. Ce sont les ordonnances du 19 octobre 1945 qui posent les fondations de notre système actuel de sécurité sociale, système voulu par le CNR, le vrai, le Conseil national de la Résistance. Et ces ordonnances avaient pris soin de sauvegarder et de protéger les régimes spéciaux, acquis sociaux de près d'un siècle.



Christophe Chiclet

Saber Barchouchi, « dans le secteur de la propreté on ne respecte pas les employés »

Passé du secteur du tourisme à celui de la propreté, Saber Barchouchi, délégué FO, a découvert un univers de travail où les pressions sont légion. Ce qui l'a amené à la lutte syndicale, pour défendre ses droits et ceux de ses collègues.

« **C**ette grève, si c'était à refaire je la referais, assume Saber Barchouchi. Nous sommes licenciés, mais on a mis la pression. Notre entreprise aurait pu se contenter de nous proposer des postes éloignés ou un travail fractionné entre plusieurs sites que nous n'aurions pu accepter. Là au moins nous bénéficierons d'un PSE. » À 52 ans, il est délégué syndical FO chez Arc-en-ciel, entreprise de propreté qui nettoyait jusqu'en décembre dernier la gare routière de Lyon-Perrache. Lorsque la Métropole a décidé de confier ce marché à une entreprise d'insertion, les salariés se sont mis en grève pour alerter élus, usagers et médias.

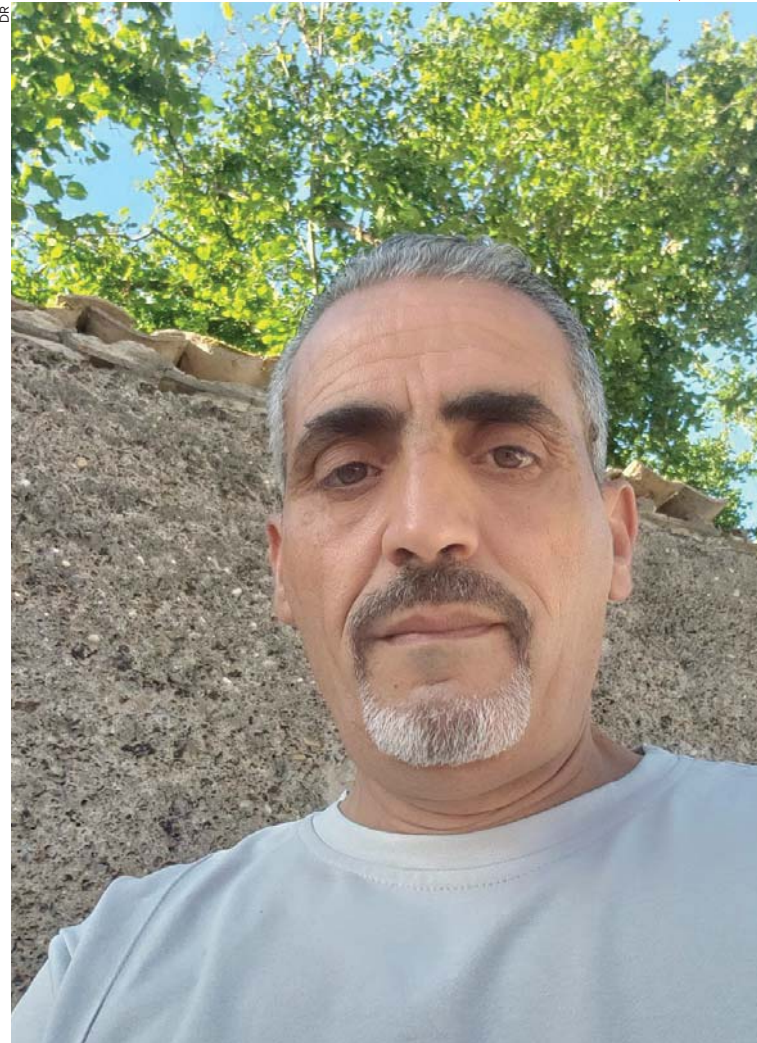
Militer n'est pas nouveau pour Saber. Plus jeune, en Tunisie, il représentait déjà ses camarades via le parti des étudiants démocrates (un syndicat, même si son nom ne l'indique pas). Après des études en gestion hôtelière en Autriche, il embarque pour une dizaine d'années dans les villages vacances du Club Méditerranée comme responsable planning : Mexique, Sénégal, Côte d'Ivoire, Turquie, Floride, il fait même le tour des Caraïbes sur un bateau de croisière. « Dans ces missions, on se déplace tout le temps, les syndicats ne peuvent pas s'implanter », explique-t-il.

Lorsqu'il rencontre son épouse, française, il décide de s'installer avec elle

dans l'Hexagone, en 2005. « J'étais en regroupement familial et il me fallait travailler vite. J'ai pris le premier boulot venu. » Et ce sera donc la propreté, jusqu'à aujourd'hui. « C'était dur : j'avais fait des études et je me retrouvais à faire le ménage. Mais il fallait s'occuper de la famille, les enfants sont arrivés [Saber en a cinq aujourd'hui, NDLR], il fallait remplir le frigo. »

Témoin de nombreuses injustices

Dans ce secteur, Saber Barchouchi observe beaucoup d'injustices : « Nous ne sommes pas respectés, les boîtes profitent de l'ignorance des salariés pour ne pas payer toutes les heures, d'autres font pression pour qu'un étranger qui a besoin de ses papiers accepte une mission difficile... » Alors il se syndique en 2011 et est élu dans la foulée. Au fil des années, Saber travaille sur la requalification des postes, bataille pour que les chèques-cadeaux de fin d'année soient attribués à tous les salariés sans distinction, lutte pour la qualité des équipements de travail : « Je m'oppose aux économies faites au détriment de la santé ou du bien-être des salariés. Chacun doit avoir ses chaussures de



sécurité, son matériel, ses gants... » Déçu par le premier syndicat auquel il s'est affilié, il rejoint FO en 2021. « FO est présent en Tunisie. Pour moi c'est le plus grand syndicat et puis j'avais un ami délégué central à Paris en qui j'avais toute confiance. »

Aujourd'hui, dans l'attente de la validation du PSE de son entreprise, même s'il ne travaille plus, Saber ne chôme pas. « J'ai tous les jours les collègues au téléphone. On prend des nouvelles. Ils se demandent comment ça va se passer... » Il y a aussi les rendez-vous avec l'inspection du travail, quelques réunions. Et à ses heures perdues il se dépense auprès des jeunes puisqu'il est éducateur sportif et entraîne les enfants d'un club de foot de Vaulx-en-Velin. Son avenir professionnel, il le voit pour l'instant avec crainte : « Quelle entreprise reprendrait mon ancienneté? » Une chose est sûre : Saber continuera de militer.

Sandra Déraillot

**2 millions le 19 !
encore plus
nombreux le**

**31
janvier**

*en grève pour
nos retraites !*

avec **FO**